

NOM : _____ PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE : _____

Numéro d'anonymat :

Numéro d'anonymat :

**EPREUVE ECRITE
D'ADMISSIBILITE
3 juin 2019
Durée : 2 heures – coefficient 3**

Ce dossier constitue le sujet de l'épreuve et le document sur lequel vous devez formuler vos réponses. Il contient 26 pages numérotées de 1 à 26. Assurez-vous qu'il soit complet avant de commencer à répondre. Il ne doit pas être dégrafé et devra être remis dans son intégralité aux surveillants à l'issue de la composition.

Consignes :

- Indiquez votre état civil sur l'en-tête de la première page uniquement.
- Ne rien marquer dans les cadres du N° d'anonymat.
- Les réponses doivent être faites sur la copie, aucun document complémentaire ne sera accepté ni corrigé. Merci de ne pas utiliser de crayon à papier sur la copie.
- Indiquez uniquement votre réponse ou vos réponses dans la case ou dans l'espace prévu à chaque question.
- L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.
- Aucun document n'est autorisé.
- Les téléphones portables, ou tout autre appareil électronique, doivent être rangés et déconnectés. Ils ne devront pas être sortis ou consultés durant toute l'épreuve, même pour regarder l'heure.
- Les sacs doivent être déposés devant la chaire de l'amphithéâtre pendant la durée de l'épreuve.
- Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de l'en-tête de la première page. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de votre épreuve.
- La sortie de l'amphithéâtre est autorisée au plus tôt 20 minutes après le début de l'épreuve.
- Le barème est indiqué en regard de chaque question. Un bonus de 3 points maximum peut être attribué aux copies pour tenir compte du soin apporté dans les réponses à la présentation, ainsi qu'à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

Numéro d'anonymat :

Numéro d'anonymat :

1. Dans le tableau ci-dessous, répartissez les compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat en indiquant dans chaque case et pour chaque domaine proposé : « Etat », « Commune », « Département ou « Région »				Barème 4
Domaine de compétence	<i>Ecole</i>	<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>	
Enseignement : définition des programmes				
Diplômes : définition et délivrance				
Investissement (construction, reconstruction) et fonctionnement matériel				
Fonctionnement pédagogique : acquisition de matériel pédagogique				
Gestion des personnels enseignants : recrutement, formation, rémunération, etc				
Gestion des personnels administratifs, techniques, de santé : recrutement, formation, rémunération, etc.				
Gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service : recrutement, formation, rémunération, etc.				

Numéro d'anonymat :

Numéro d'anonymat :

2. Quel est le rôle spécifique du recteur en matière d'enseignement supérieur ?	Indiquez d'une croix votre ou vos réponse(s)	
Chancelier des universités, il est l'administrateur de l'établissement et contrôle a posteriori toute évolution de l'offre de formation ou de la politique de recherche dans le respect des consignes du ministère		Barème 1
Il assure la coordination des enseignements supérieurs avec les autres degrés d'enseignement et assure un contrôle a posteriori sur les établissements et peut faire appel des décisions prises		
Chambellan Régional de l'Ordre des Universités de France, il est invité d'honneur de tous Conseils d'Administration avec voix consultative. Il peut s'autosaisir de toute question qu'il juge contradictoire avec la politique du ministère de l'Enseignement supérieur		
Le recteur détermine, met en œuvre et contrôle l'ensemble de la politique académique conformément aux directives du ministre. En retour, il renseigne le ministre sur la situation de son académie et la manière dont sont accueillies les diverses mesures prises		

3. Développez la signification des acronymes suivants	Votre réponse en toutes lettres	
LMD		Barème 3
ECTS		
EPCSCP		
CROUS		
STAPS		
UFR		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

4. Donnez le prénom et le nom du Ministre ou de la Ministre dont vous allez relever si vous êtes lauréat de ce concours aujourd’hui.	Ecrivez son nom ci-dessous	Barème 1

5. Indiquez comment le Président d’une université est désigné	Indiquez d’une croix votre ou vos réponse(s)	Barème 1
Il est nommé par le Recteur d’Académie sur proposition des sections CNU de l’établissement concerné		
Il est nommé par le ministre chargé de l’enseignement supérieur sur proposition du conseil d’administration de l’établissement		
Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d’administration de l’établissement		
Il est élu à la majorité qualifiée des conseils réunis en collège		

6. Comment sont désignés en France les représentants au Parlement Européen ?	Indiquez d’une croix votre ou vos réponse(s)	Barème 1
Elus à la représentation majoritaire, sans panachage ni vote préférentiel, dans une des cinq circonscriptions régionales françaises		
Elus à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel, dans une circonscription électorale unique		
Elus à la représentation plurinomiale à deux tours, avec panachage et vote préférentiel possibles, dans la circonscription électorale du pays de résidence habituel		
Elus à la représentation proportionnelle, sans panachage, dans une des cinq circonscriptions régionales françaises		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

9. Indiquez quelles sont en France les trois fonctions publiques	Votre ou vos réponse(s)	
1		Barème 2
2		
3		

10. Dans quel(s) cas pourrait-on licencier un fonctionnaire d’Etat ?	Indiquez d’une croix votre ou vos réponse(s)	
Trouble à l’ordre public		Barème 2
Inaptitude physique définitive		
Refus d’obéissance		
Insuffisance professionnelle		
Refus d’offre d’emploi		
Suppression de poste		

11. Classez, du plus important au moins important, les documents suivants en fonction de la hiérarchie des normes (de 1 pour le plus important jusqu’à 5 pour le moins important)	Indiquez votre classement	
Délibération du Conseil d’Administration de l’établissement		Barème 2
Loi		
Arrêté		
Note de service		
Article du Code de l’Education		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

14. Une délégation de signature est-elle personnelle et nominative ou attachée à la fonction ?	Indiquez d’une croix votre ou vos réponse(s)	Barème 1
Personnelle et nominative		
Attachée à la fonction		
Ça dépend		

15. Indiquez quelles sont les juridictions ci-dessous qui sont des juridictions administratives	Indiquez d’une croix votre ou vos réponse(s)	Barème 3
Cour de Cassation		
Conseil d’Etat		
Tribunal d’instance		
Cour administrative d’appel		
Tribunal de commerce		
Cour nationale du droit d’asile		
Tribunal de Police		

16. Quelle juridiction est compétente pour régler un conflit entre un agent titulaire de la fonction publique et son employeur ?	Indiquez d’une croix votre ou vos réponse(s)	Barème 1
Conseil de prud’hommes		
Tribunal Administratif		
Ça dépend		
Commission paritaire d’établissement (CPE)		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

20. En comptabilité publique, pour chacune des étapes de la dépense ou de la recette ci-après, indiquez qui de l'ordonnateur ou du comptable est compétent.	Indiquez ordonnateur ou comptable en face de chaque proposition	Barème 3
Constatation de la créance		
Paiement de la dépense		
Recouvrement de la créance		
Liquidation de la créance		
Engagement de la dépense		
Encaissement et rapprochement du titre de recette		

21. Un candidat à un concours a obtenu 91 points sur 130 à l'issue de son épreuve. Quelle est sa note sur 20 ? (indiquez les étapes de votre calcul)	Rédigez votre réponse dans l'espace ci-dessous	Barème 2

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

<p>22. Pour chaque dépense listée ci-dessous, indiquez celles qui doivent être comptablement immobilisées. Pour les dépenses immobilisables, vous calculerez le montant de l’amortissement linéaire annuel, en tenant compte des durées d’amortissement ci-après :</p> <p>Matériel informatique : 4 ans Véhicules : 6 ans Logiciels : 3 ans Gros Equipement : 5 ans Meubles : 10 ans</p> <p>Rappel : L’amortissement linéaire consiste à répartir de manière égale la perte de valeur d’un bien sur sa durée d’utilisation.</p>		<p>Indiquez dans la colonne « Immobilisable » votre réponse par oui ou par non. Dans la colonne « Montant annuel de l’immobilisation » indiquez le résultat de votre calcul en euros.</p>	<p>Barème 8</p>
Dépense et montant pris en compte	Immobilisable ? (Oui/Non)	Montant annuel de l’immobilisation	
Mini Bus (35 340 €)			
10.000 crayons papiers (800 €)			
15.000 Licences Traitement de texte (36 000 €)			
Une chaise de bureau simili cuir (232 €)			
Un microscope électronique à balayage (77 500 €)			
Un PC Portable (1 800 €)			

<p>23. Vous êtes en poste à un guichet d’accueil général. Classez, de 1 pour la plus prioritaire à 4 pour la moins prioritaire, les activités suivantes :</p>	<p>Indiquez le rang de classement</p>	<p>Barème 2</p>
Effectuer des rangements divers ou archiver		
Trier le courrier reçu		
Répondre au téléphone ou accueillir un usager		
Planifier l’occupation d’une salle ou prendre un rendez-vous		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

<p>24. Vous êtes en poste au secrétariat d’une composante d’université. Un visiteur arrivé à l’improviste souhaite rencontrer le directeur qui est absent. Quels éléments devez-vous collecter pour traiter au mieux cette demande ?</p>	<p>Listez les éléments dans l’espace ci-dessous</p>	<p style="text-align: center;">Barème 4</p>
<p>_____</p>		

<p>25. Que signifie R.G.P.D ?</p>	<p>Indiquez d’une croix votre ou vos réponse(s)</p>	<p style="text-align: center;">Barème 1</p>
<p>Réglementation globale de préservation des doctrines</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	
<p>Règlement général de prévention des dangers</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	
<p>Règlement général sur la protection des données</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	
<p>Répertoire générique des parchemins et diplômes</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	

<p>26. Citez trois principes budgétaires des finances publiques</p>	<p>Indiquez vos réponses dans les cases ci-dessous</p>	<p style="text-align: center;">Barème 2</p>
<p>1-</p>	<p>_____</p>	
<p>2-</p>	<p>_____</p>	
<p>3-</p>	<p>_____</p>	

Numéro d'anonymat :

Numéro d'anonymat :

27. Indiquez pour chaque proposition ci-après à quelle phase de l'exécution des dépenses publiques elle correspond :	Indiquez votre réponse en face de chaque proposition	Barème 3
Signer un marché public		
Déduire les acomptes déjà versés		
Rapprocher un bon de livraison de la facture correspondante		
Faire signer un bon de commande		
Contrôle de l'existence des fonds disponibles		
Certification du service fait		

28. Dans le cadre du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, qui est responsable personnellement et pécuniairement ?	Indiquez d'une croix votre ou vos réponse(s)	Barème 1
L'agent comptable		
L'ordonnateur		
Les deux		

29. La masse salariale de l'ensemble des personnels administratifs et enseignants des universités est-elle inscrite à leur budget ?	Indiquez d'une croix votre ou vos réponse(s)	Barème 2
Non, l'Etat continue de payer les salaires des titulaires		
Oui, depuis la loi « Fioraso » du 22 juillet 2013		
Oui, si elles sont passées aux Responsabilités et compétences élargies		
Non, la loi « Macron » du 6 août 2015 a mis fin progressivement à cette possibilité		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

30. Pour chaque proposition ci-dessous, indiquez qui de la Commission paritaire d’Etablissement (CPE), du Comité Technique (CT) ou du Comité d’Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est compétent ?	Indiquez CPE ou CT ou CHSCT pour chaque proposition	Barème 3
Avis sur les demandes d’inscription sur la liste d’aptitude d’un corps relevant de l’ITRF		
Avis sur les modalités de mise en œuvre d’un régime d’intéressement (Article 954-2 du code de l’éducation)		
Avis sur la modification de l’organigramme d’un service administratif		
Avis sur une demande de détachement d’un agent dans un corps des personnels de santé		
Avis sur les conditions matérielles de mise en œuvre d’une banque d’accueil des usagers dans le hall de l’établissement		
Demande de faire appel à l’expertise du médecin de prévention en cas de congés anormalement élevés dans un service de l’établissement		

31. Classez dans l’ordre croissant de promotion les corps et grades indiqués ci-dessous dans les différentes catégories de la filière ITRF :	Reportez chaque acronyme du corps dans la bonne catégorie en les classant dans l’ordre croissant de promotion	
<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieurs de recherche de 2^e classe (IGR 2C) - Adjoint technique de recherche et de formation, principal 2^e classe (ATRF P2) - Technicien recherche et de formation de classe supérieur (TECH sup) - Adjoint technique de recherche et de formation, principal 1^{ere} classe (ATRF P1) - Ingénieur d’Etudes Hors Classe (IGE HC) - Ingénieur d’Etudes Classe normale (IGE norm) - Assistant Ingénieur (ASI) - Technicien recherche et de formation de classe exceptionnelle (TECH excep) 		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
1-	1-	1-
2-	2-	2-
3-	3-	3-
4-	4-	4-
Barème 3		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

32. Citez trois corps de personnels en charge d’enseignements que l’on peut retrouver au sein d’une université	Indiquez vos réponses dans les cases ci-dessous	
1-		Barème 2
2-		
3-		

33. Pour chaque proposition ci-dessous, indiquez s’il s’agit bien d’une compétence du HCERES.	Indiquez VRAI ou FAUX en face de chaque proposition	
Le HCERES évalue les unités de recherche à la demande de l’établissement dont elles relèvent		Barème 3
Le HCERES évalue périodiquement tous les établissements d’enseignement supérieur		
Le HCERES valide les procédures d’évaluation proposées par d’autres instances		
Le HCERES stimule l’innovation en favorisant l’émergence de projets collaboratifs pluridisciplinaires de recherche et en encourageant les collaborations publics-privés		
Le HCERES renforce les coopérations scientifiques aux plans européen et international		
Le HCERES évalue par vague les formations et écoles doctorales à la demande de l’établissement dont elles relèvent		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

36. Quel est le premier grade universitaire ?	Rédigez en toutes lettres votre réponse dans l’espace ci-dessous	
		Barème 1

37. Pour chaque proposition ci-dessous, quel est le type d’application la plus adéquate parmi celles proposées ici ?	Indiquez le type d’application par son numéro	
A- Faire une liste d’émargement de 500 noms	1- Navigateur internet	A -
B- Envoyer rapidement un message identique à plusieurs destinataires	2- Logiciel de présentation	B -
C- Exposer en réunion de service une nouvelle organisation	3- Tableur	C -
D- Réserver au meilleur prix un billet de train	4- Traitement de texte	D -
E- Réaliser un sondage portant sur 45 questions différentes	5- Client de messagerie	E -
F- Rédiger une note administrative pour votre chef de service	6- Logiciel d’enquête en ligne	F -
		Barème 3

38. Qu’est-ce qu’un retro planning ?	Indiquez d’une croix votre ou vos réponse(s)	
Un retro planning permet en cas de panne logicielle de mettre en place et organiser un emploi du temps		Barème 1
Un retro planning consiste à planifier un projet en définissant les différentes tâches et jalons permettant d’assurer la livraison		
Un retro planning consiste à organiser un processus en fonction de sa date prévue d’achèvement pour vérifier s’il est réalisable dans les délais		
Un retro planning est un planning ayant démontré sa pertinence et qui peut être reproduit chaque année pour une activité récurrente		

Numéro d'anonymat :

Numéro d'anonymat :

39. (Consignes) Nous sommes le 15 décembre 2018, vous êtes en poste au sein du service en charge de l'administration de la résidence universitaire Artaban du CROUS de Toulouse. Votre chef de service vous a adressé un courriel avant de partir en réunion : « Merci de rédiger un courriel à destination des étudiants internationaux de la résidence (students@residenceA.crous-toulouse.fr) qui veulent garder leur chambre ici pour l'année prochaine en me mettant en copie. Vous trouverez ci-après les éléments génériques à adapter pour informer spécifiquement cette population. A tout à l'heure. Michel-Notire_Sauris@crous-toulouse.fr

Chaque année, effectuez votre demande dès le 15 janvier

Le Dossier Social Étudiant (appelé DSE) est la procédure unique de demande de bourse et de logement. Chaque année, dès le 15 janvier, qu'il s'agisse d'une première demande de logement ou que vous soyez déjà logé dans une résidence universitaire, vous devez obligatoirement saisir votre Dossier Social Etudiant.

Sous réserve de disponibilités, peuvent prétendre à un logement universitaire en priorité les étudiants boursiers sur critères sociaux, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dans l'académie de Toulouse et reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les étudiant-e-s non boursier-e-s peuvent éventuellement être logés en fonction des disponibilités.

Attention :

- Si vous êtes actuellement logé en résidence universitaire et que vous souhaitez renouveler votre contrat de résidence à la rentrée, vous devez impérativement suivre la procédure de réadmission téléchargeable sur le site et saisir votre DSE, au plus vite avant le 31 mai.
- Étudiants internationaux vous êtes concernés par cette procédure si vous êtes domiciliés en France depuis au moins deux ans ET que votre foyer fiscal de rattachement (père ou mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans. Si vous êtes dans une autre situation, consultez la rubrique « International » du site du CROUS

Pour bénéficier d'un logement Crous à l'année, vous devez saisir en ligne votre Dossier Social Étudiant (DSE) via le portail etudiant.gouv.fr. Faites votre demande de logement à partir du 15 janvier et jusqu'au 30 mai. Votre demande est à renouveler chaque année !

Vous souhaitez faire une demande de logement dans votre académie ou en dehors de votre académie ? Avec le dossier social étudiant (DSE), vous avez la possibilité d'émettre jusqu'à 4 vœux différents et donc d'effectuer une demande de logement dans votre académie d'origine et/ou dans une autre académie.

La demande DSE via le site internet est réservée aux étudiants de nationalité française ou étrangère bénéficiant d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident domicilié en France depuis au moins 2 ans et dont le foyer fiscal de rattachement est situé en France depuis au moins 2 ans.

Si vous êtes étudiant(e) en mobilité internationale (Erasmus, Erasmus Mundus....) ou étudiant(e) individuel inscrits en Master 2, en Doctorat, dans un IUT, dans une école d'Ingénieur ou dans une prépa CPGE ?

ET

Vous souhaitez obtenir un logement pour la première fois au Crous ?

- ⇒ Vous devez vous adresser au service des relations internationales de votre école ou université d'accueil à Toulouse ou à la personne en charge du logement dans leur établissement, pour faire une demande de logement

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

40. Associez chacune des missions indiquées dans la colonne de gauche à l’organisme qui est en charge de sa mise en œuvre.		Indiquez l’organisme par son numéro	Barème 3
A- Elabore et met en œuvre la politique spatiale française	1- CNESER	A -	
B- Mène toutes les recherches présentant un intérêt pour l’avancement de la science	2- CPU	B -	
C- Accompagne la création de start-up du numérique	3- CNES	C -	
D- Donne un avis sur le cadre national des formations	4- CNRS	D -	
E- Rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements du supérieur	5- ANR	E -	
F- Gère et met en œuvre de grands programmes d’investissement de l’État en matière de recherche	6- INRIA	F -	

41. Développez le sigle UMR et précisez ses spécificités.	Rédigez votre réponse dans l’espace ci-dessous	Barème 4

Numéro d'anonymat :

Numéro d'anonymat :

42. Parmi ces entités, indiquez celles qui sont des organismes de recherche	Indiquez d'une croix les organismes concernés	Barème 2
Commissariat à l'énergie atomique		
Centre national des oeuvres universitaires et scolaires		
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire		
Bpifrance		
Institut national de recherche agronomique		
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur		

43. Indiquez parmi ces propositions quelles sont celles pour lesquelles la Commission de la recherche a pouvoir de décision	Indiquez d'une croix les compétences décisionnelles	Barème 2
Conventionnements avec les organismes de recherche		
Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le conseil d'administration		
Examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs		
Etablissement des règles de fonctionnement des laboratoires		

44. Précisez la filière, la catégorie, le corps, et le grade du concours que vous présentez aujourd'hui	Indiquez votre réponse en regard de chaque item	Barème 1
Filière :		
Catégorie :		
Corps :		
Grade :		

Numéro d’anonymat :

Numéro d’anonymat :

45. Trouvez et corrigez les fautes présentes dans le texte suivant. (Entourez chaque mot mal orthographié dans le texte puis corrigez le dans une des cases de la colonne de droite)	Mot corrigé	
<p>Tous les lycéens, apprentis, étudiants qui souhaitent s’inscrivent en première année de l’enseignement supérieur (Licences, BTS, DUT, CPGE, écoles d’ingénieurs, écoles d’infirmières, instituts du travail social, etc.) doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup.</p> <p>Ne sont pas concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les étudiants qui se sont vu redoublés (ils doivent directement se réinscrire dans leur établissement) ; - les candidats internationaux, or Union Européenne, soumis à une demande d’admission préalable (DAP) ; - les candidats relevant de la formation continue. <p>La plate forme Parcoursup est sensée vous permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer votre dossier de préinscription ; - de trouver des informations sur les différentes formations de l’enseignement supérieur, leurs caractéristiques (notamment les connaissances et compétences attendues, la capacité d’accueil, les éléments pris en compte pour l’examen des dossiers) ; - de saisir vos vœux sans les classer et de compléter votre dossier avec les éléments demandés par les formations que vous avez choisi ; - de confirmer vos vœux pour qu’ils puissent être examinés a l’issue du processus ; - de recevoir des propositions d’admission des formations et d’y répondre dans les délais indiqués. <p>Pour chaque formation, vous trouverez dans Parcoursup :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d’imersion organisées par les établissements qui vous intéressent ; - des contacts pour échanger avec un responsable pédagogique, un référant handicap ou un étudiant ambassadeur de la formation demandée ; - les attendues : les connaissances et compétences nécessaires pour réussir 		Barème 7

